



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 12738

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la recherche sur la fibromyalgie. Le syndrome de fibromyalgie est de mieux en mieux reconnu sur le plan sanitaire mais ses origines restent encore mal connues. Cependant, certaines personnes souffrant de douleurs chroniques rattachées au syndrome de fibromyalgie ont pu constater dans leurs familles respectives la permanence de symptômes sur plusieurs générations, par exemple d'une grand-mère à sa petite-fille. Ces familles attendent beaucoup des progrès de la recherche pour mieux comprendre l'origine de ces douleurs et améliorer leur prise en charge thérapeutique. Pour cela, des recherches sont indispensables, recommande l'Académie nationale de médecine. Il lui demande si des moyens supplémentaires vont être donnés à la recherche médicale, génétique, environnementale, pour mieux comprendre la fibromyalgie.

Texte de la réponse

La fibromyalgie, dont la prévalence est estimée à 3,4 % chez la femme et 0,5 % chez l'homme, est un syndrome douloureux chronique diffus s'accompagnant de fatigue et de souffrance psychologique, dont la cause reste inconnue, malgré les nombreux travaux menés en France et dans le monde. Elle ne comporte aucun signe spécifique clinique, biologique, radiologique ni biopsique. Le diagnostic est le plus souvent porté par des rhumatologues, des médecins généralistes ou des médecins de la douleur. Elle se présente sous des formes et des degrés de gravité variable, allant de la simple gêne à un handicap important. Il n'existe pas à ce jour de traitement spécifique de la fibromyalgie. Les recherches sont en cours. Le traitement associe des médicaments : antalgiques, antidépresseurs, autres psychotropes et des thérapeutiques non médicamenteuses : kinésithérapie, réadaptation à l'effort, psychothérapie, relaxation, acupuncture, neurostimulation par exemple. À la demande du ministre chargé de la santé, l'Académie de médecine a remis le 16 janvier 2007 un rapport synthétisant les données de la littérature scientifique dans ce domaine et émettant des recommandations. Dans ses recommandations, elle reconnaît l'existence de ce syndrome et la nécessité d'un traitement individualisé, le plus souvent pluridisciplinaire, des patients atteints. Le ministre chargé de la santé a demandé à la Haute Autorité de santé d'élaborer des recommandations sur la prise en charge médicale de la fibromyalgie en prenant en compte les conclusions de l'Académie. L'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de fibromyalgie est également un des objectifs du plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010 et du plan d'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques, qui a été annoncé en 2007 et à l'élaboration duquel les associations concernées ont participé. Les cas familiaux sont possibles sans que des conclusions scientifiques claires puissent être posées. La répartition de la fibromyalgie, ses explications, ses traitements font l'objet de recherches qui se déroulent en France comme dans les autres pays industrialisés. La recherche en France concerne notamment des études cliniques médicamenteuses. Les premiers résultats sont prometteurs : 15 à 37 % de patients bénéficient d'une réduction de plus de 50 % de leur douleur. Une étude INSERM est en cours à Strasbourg sur une procédure médicamenteuse d'intérêt théorique manifeste (kétamine inhibiteur NMDA). Plusieurs équipes médicales en France sont renommées dans ce domaine de la fibromyalgie, y compris au niveau international.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12738

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7780

Réponse publiée le : 22 juillet 2008, page 6398